

FAQ

BOURSES & AIDES FINANCIERES

JE PREPARE MON BUDGET DE MOBILITE	1
<input type="checkbox"/> Comment puis-je financer mon séjour ?	1
<input type="checkbox"/> Ai-je droit à l'allocation Erasmus+ même si je ne suis pas boursier du CROUS ? Peut-on cumuler l'allocation Erasmus+ et les bourses sur critères sociaux ?	1
<input type="checkbox"/> Je suis boursier du CROUS, vais-je continuer à recevoir ma bourse pendant mon séjour ?	1
<input type="checkbox"/> Je suis étudiant étranger. Suis-je éligible à la bourse ?	1
<input type="checkbox"/> Je souhaite partir dans la même ville qu'un des partenariats stratégiques de SU. Suis-je donc éligible à la bourse « partenariat stratégique » ?	1
LE MONTANT DE MA BOURSE ERASMUS+	2
<input type="checkbox"/> Le montant de mon complément de bourse et/ou de ma bourse de voyage n'est pas indiqué dans le contrat de mobilité. Est-ce normal ?	2
<input type="checkbox"/> Je ne comprends pas le montant de ma bourse Erasmus. Pourquoi le montant du contrat Erasmus n'est pas exactement ce que je perçois ?	2
LE SUIVI DE MON DOSSIER DE BOURSE	2
<input type="checkbox"/> Pouvez-vous m'expliquer pourquoi j'ai reçu plusieurs e-mails contenant des montants de bourse différents ?	2
<input type="checkbox"/> Je n'ai reçu qu'un seul e-mail, mais le montant n'est pas ce à quoi je m'attendais. Pourquoi ?	2
<input type="checkbox"/> Je suis boursier du CROUS, mais la bourse du MESR ne m'a pas été attribuée. Je ne comprends pas, car cette bourse est réservée aux boursiers. Pouvez-vous m'expliquer ?	2
LE VERSEMENT DE MA BOURSE	3
<input type="checkbox"/> Comment me sera payée la bourse ?	3
<input type="checkbox"/> Je ne comprends pas, je vous ai envoyé mes documents il y a trois jours déjà et je n'ai toujours pas reçu mon versement de bourse. Pourquoi mon versement n'est pas encore arrivé sur mon compte ?	3
<input type="checkbox"/> La commission de bourse va avoir lieu après mon départ. Vais-je perdre une partie de ma bourse ?	3
<input type="checkbox"/> J'ai perçu un versement de bourse qui ne correspond pas à 70% du montant total prévu. Est-ce normal ?	3
MON ASSURANCE – ACCIDENT DU TRAVAIL (STAGE)	4
<input type="checkbox"/> Suis-je couvert.e pour l'accident du travail par Sorbonne Université ?	4
JE PARS EN SUISSE (SEMP).....	4
<input type="checkbox"/> Je souhaite obtenir une bourse SEMP. Comment faire ?	4
<input type="checkbox"/> Je pars en Suisse. Suis-je éligible aux bourses proposées par SU ?	4
JE PARS AU ROYAUME-UNI (BREXIT).....	4
<input type="checkbox"/> J'ai vu sur votre page du site internet que le Royaume-Uni était toujours dans votre tableau Erasmus, mais le Royaume-Uni a quitté Erasmus. Est-ce donc une erreur ?	4

JE PREPARE MON BUDGET DE MOBILITE

- **Comment puis-je financer mon séjour ?**

Les aides attribuées par le Bureau de la Mobilité Internationale sont un complément à votre budget et ne peuvent en aucun cas le remplacer. En conséquence, votre projet de mobilité doit être envisagé en tenant bien compte de cette indication.

- **Ai-je droit à l'allocation Erasmus+ même si je ne suis pas boursier du CROUS ? Peut-on cumuler l'allocation Erasmus+ et les bourses sur critères sociaux ?**

L'allocation Erasmus+ est indépendante des autres aides sur critères sociaux. Tous les étudiants bénéficiant du statut Erasmus+ percevront cette allocation, sans critères sociaux.

Par ailleurs, il est tout à fait possible de cumuler cette allocation avec les autres bourses sur critères sociaux. Le détail des cumuls possibles est indiqué sur notre site internet.

- **Je suis boursier du CROUS, vais-je continuer à recevoir ma bourse pendant mon séjour ?**

Oui, à condition de faire votre demande auprès du CROUS comme d'habitude.

- **Je suis étudiant étranger. Suis-je éligible à la bourse ?**

L'attribution de nos bourses n'est pas conditionnée à la nationalité.

Cependant, certains de nos financeurs exigent des critères que vous ne remplissez pas forcément en tant qu'étudiant étranger (boursier du Crous ou avis d'imposition français).

L'allocation Erasmus+ est indépendante des autres aides sur critères sociaux. Tous les étudiants bénéficiant du statut Erasmus+ percevront cette allocation, sans critères de nationalité.

- Si vous êtes détenteur d'un avis d'impôt français justifiant de 50% d'un SMIC ou que vous êtes boursier du CROUS, une bourse sur critères sociaux pourra vous être attribuée ;
- Si vous n'êtes pas détenteur d'un avis d'impôt français, ni boursier du CROUS, il pourrait être judicieux de choisir une destination Erasmus+ ou un partenariat stratégique.

- **Je souhaite partir dans la même ville qu'un des partenariats stratégiques de SU. Suis-je donc éligible à la bourse « partenariat stratégique » ?**

Non, les montants de bourses annoncés pour les partenariats stratégiques ne concernent que les établissements, et laboratoires rattachés, de la liste clairement stipulée sur notre site internet.

Si vous partez dans un autre établissement, bien que dans la même ville, votre dossier sera donc considéré comme une mobilité classique.

LE MONTANT DE MA BOURSE ERASMUS⁺

- **Le montant de mon complément de bourse et/ou de ma bourse de voyage n'est pas indiqué dans le contrat de mobilité. Est-ce normal ?**

Le Pack Erasmus, comme son nom l'indique, ne concerne que votre financement Erasmus. Les compléments et les bourses de voyages sont payés sur d'autres financements (MESR, IDF, IDEX...), c'est donc normal que ce montant n'apparaisse pas sur ce document.

- **Je ne comprends pas le montant de ma bourse Erasmus. Pourquoi le montant du contrat Erasmus n'est pas exactement ce que je perçois ?**

La bourse Erasmus est une bourse journalière. Le montant indiqué dans le contrat est le montant prévisionnel de votre bourse qui a été calculé en fonction du nombre de jour prévisionnel de votre mobilité (dates indiquées sur votre lettre d'acceptation ou sur votre convention de stage). Ce montant de bourse est recalculé une première fois à la réception de votre Certificat de Présence, puis une deuxième et dernière fois lors de la réception de votre Attestation de Fin de Séjour. Les dates inscrites sur ces documents font foi.

LE SUIVI DE MON DOSSIER DE BOURSE

- **Pouvez-vous m'expliquer pourquoi j'ai reçu plusieurs e-mails contenant des montants de bourse différents ?**

Nous utilisons une fonctionnalité de notre logiciel MoveOn nous permettant d'envoyer les résultats des commissions de bourse de manière groupée. Cette manipulation s'effectue dans la page de chacun de nos budgets :

- Chaque budget = une manipulation = un envoi groupé d'e-mails.

Vous recevez donc un e-mail pour chaque financement qui vous est alloué. Cela vous permet d'avoir le détail précis de votre bourse.

- **Je n'ai reçu qu'un seul e-mail, mais le montant n'est pas ce à quoi je m'attendais. Pourquoi ?**

Avez-vous bien regardé le détail des critères indiqués sur notre site internet ?

Si malgré tout, vous pensez ne pas avoir obtenu le bon montant, et donc le bon document, n'hésitez pas à nous contacter.

- **Je suis boursier du CROUS, mais la bourse du MESR ne m'a pas été attribuée. Je ne comprends pas, car cette bourse est réservée aux boursiers. Pouvez-vous m'expliquer ?**

Notre budget du MESR étant très limité, il arrive que certains boursiers du CROUS ne reçoivent pas la bourse de mobilité du MESR.

Si cela arrive, nous nous assurons de vous attribuer une bourse de 400€/mois sur un autre budget.

LE VERSEMENT DE MA BOURSE

- **Comment me sera payée la bourse ?**

Les différentes aides de nos partenaires (Erasmus+, MESR et IDF) sont versées suivant les modalités suivantes :

- 70% du montant total alloué est versé après la réception de votre certificat de présence ;
- 30% du montant total alloué est versé après la réception de votre attestation de fin de séjour ; et pour les destinations Erasmus+, de la soumission de votre rapport final de mobilité en ligne, du test de langue et de la transmission de vos documents de fin de mobilité.

A noter que le dernier versement n'est pas toujours égal à 30%. En effet, nous recalculons la bourse en fonction de vos dates réelles de mobilité.

Nos autres bourses (IDEX, FSDIE et Bourse FSI) sont payées en un paiement de 100%, à la réception de votre Certificat de Présence, et basées sur vos dates prévisionnelles de mobilité.

- **Je ne comprends pas, je vous ai envoyé mes documents il y a trois jours déjà et je n'ai toujours pas reçu mon versement de bourse. Pourquoi mon versement n'est pas encore arrivé sur mon compte ?**

Comme pour beaucoup d'établissement public, un délai allant de 2 à 4 semaines est nécessaire pour effectuer un paiement classique.

Ce délai inclus :

- La vérification des documents et création d'un état de versement effectuées par le Bureau de la Mobilité Internationale ;
- L'inscription de l'état de versement et première validation financière effectuées par le Bureau des Finances ;
- La validation et la mise en paiement par le Service de la Comptabilité (tous les jeudis).

Un temps d'écriture de quelques jours est très souvent constaté au niveau de votre banque. C'est-à-dire, après le paiement du jeudi, la bourse n'est très souvent visible sur votre compte que dès le samedi. Ce délai peut s'allonger jusqu'au mercredi, en fonction de votre établissement bancaire.

- **La commission de bourse va avoir lieu après mon départ. Vais-je perdre une partie de ma bourse ?**

Non, pas du tout ! Nous effectuons la rétroactivité.

- **J'ai perçu un versement de bourse qui ne correspond pas à 70% du montant total prévu. Est-ce normal ?**

Cela arrive parfois !

Si vous êtes éligible à un complément social, un complément Partenariat Stratégique ou une aide au voyage, nous payons en 100%.

MON ASSURANCE – ACCIDENT DU TRAVAIL (STAGE)

- **Suis-je couvert.e pour l'accident du travail par Sorbonne Université ?**

Si votre période de stage n'est pas gratifiée, ou si le montant de la gratification n'est pas supérieur à 3,75€/heure, vous serez couvert.e pour l'accident du travail par Sorbonne Université, votre établissement de formation, via la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris.

Si vous avez d'autres questions à ce sujet, n'hésitez pas à contacter le bureau des stages de Lydia VERIN-PISTOL.

Si Erasmus⁺ :

Nous ne possédons pas de numéro de référence. Vous pouvez indiquer les coordonnées qui suivent : Assurance Maladie de Paris CS 70001 75948 PARIS Cedex 19.

JE PARS EN SUISSE (SEMP)

- **Je souhaite obtenir une bourse SEMP. Comment faire ?**

L'attribution de cette bourse n'est pas gérée par SU.

Vous devrez faire une demande auprès de votre université ou laboratoire d'accueil.

- **Je pars en Suisse. Suis-je éligible aux bourses proposées par SU ?**

En fonction de nos budgets disponibles, nous attribuons :

- La bourse MESR aux boursiers du CROUS ;
- Le forfait 400€ d'aide au voyage pour les étudiants (non Polytech) « hors critères sociaux ».

JE PARS AU ROYAUME-UNI (BREXIT)

- **J'ai vu sur votre page du site internet que le Royaume-Uni était toujours dans votre tableau Erasmus, mais le Royaume-Uni a quitté Erasmus. Est-ce donc une erreur ?**

Non, ce n'est pas une erreur.

La nouvelle charte Erasmus+ 2021-27 permet de financer de la mobilité internationale sur le budget Erasmus.

A SU, il a été décidé de financer le Royaume-Uni uniquement, et ce pour assurer la pérennité de nos échanges.